

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER et Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Philippe SCHMITT

Procuration : Philippe SCHMITT à Didier METZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Jean-Michel CROMER comme secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

RESTRUCTURATION D'UNE ANCIENNE FERME EN JARDIN PUBLIC ET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Vu la délibération du 8 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le CAUE du Bas-Rhin pour le projet d'aire de jeux,
- Vu le compte rendu des Commissions réunies du 6 août 2020,
- Vu le nouveau projet établi par le CAUE du Bas-Rhin,
- Considérant que le projet nécessite un dépôt d'un permis de démolir pour la maison et les granges en mauvais état,
- Entendu les remarques des conseillers du projet établi,
- Entendu M. le Maire qui explique que le projet présenté n'est pas définitif mais permet de pouvoir déposer le permis de démolir préalablement aux travaux à prévoir, notamment pour connaître l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, le projet étant situé dans le périmètre,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à déposer le permis de démolir pour la démolition de la maison et des granges en mauvais état.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX EN FORÊT

- Vu le devis pour la prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et / ou patrimoniaux réalisés en régie et / ou entreprise pour l'exercice 2020 établi par l'ONF,
- Vu le devis des travaux patrimoniaux 2020 modifié pour le report des travaux non réalisés en 2019 établi par l'ONF,
- Vu le programme d'actions pour l'année 2020 établi par l'ONF,
- Vu les comptes rendus de la Commission de la Forêt des 14 septembre et 3 octobre 2020,
- Entendu M. le Maire qui fournit les explications nécessaires,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les devis pour la prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et / ou patrimoniaux réalisés en régie et / ou entreprise pour l'exercice 2020, le devis des travaux patrimoniaux 2020 modifié pour le report des travaux non réalisés en 2019 et le programme d'actions pour l'année 2020 établis par l'ONF,
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL CONTRACTUEL :
AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

- Vu l'arrêté de mise en congé maternité de l'assistante à la secrétaire générale, congé maternité du 12/10/2020 au 11/04/2021,
- Vu l'arrêté de mise en congé supplémentaire lié à un état pathologique résultant de la grossesse de l'assistante à la secrétaire générale, du 28/09 au 11/10/2020,
- Considérant que l'assistante à la secrétaire générale doit être remplacée durant la période de congé de maternité pour nécessité de service,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'engagement d'un agent contractuel à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de l'assistante à la secrétaire générale, fonctionnaire titulaire à temps non complet, indisponible en raison d'un congé de maternité.

Le contrat établi sur le fondement du 1^{er} alinéa est conclu pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire à remplacer.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

Le contrat de l'agent sera établi pour une durée hebdomadaire de 15h, à compter du 19 octobre 2020 jusqu'au 9 avril 2021 inclus.

La rémunération se fera sur la base du grade d'adjoint administratif territorial, 1^{er} échelon, indice brut 350, indice majoré 327.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases d'application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020, chapitre 012,
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION D'UN DON POUR LA BIBLIOTHÈQUE

- Vu le courrier du 8 septembre 2020 de M. KLEIN, habitant de la Commune qui informe souhaiter faire don de 300 euros à la bibliothèque municipale,
- Vu l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal est compétent pour statuer sur les dons et legs faits à la commune,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accepter le don de M. KLEIN d'un montant de 300 euros en faveur de la bibliothèque municipale,
- PRÉCISE que le don sera imputé sur l'article 1328 du Budget Primitif 2020,
- CHARGE le Maire de prendre contact avec le donateur pour le versement du don,
- AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

DEMANDE DE NUMÉROTATION

- Vu le courriel reçu de M. Sylvain CHRISTEN demandant l'attribution de numéros de voirie pour sa propriété sise 43 Bas-Village à STOTZHEIM, comprenant sa maison d'habitation ainsi qu'un logement secondaire,
- Vu l'implantation des bâtiments du terrain de M. Sylvain CHRISTEN, cadastré section 7 parcelle 39, de 11,79 ares,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police Générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 131-2 du Code des Communes,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de numérotation des logements de la propriété de M. Sylvain CHRISTEN, sise 43 Bas-Village, et attribue les lettres A et B pour cette adresse,
- DIT que la nouvelle numérotation prendra effet à la date de la présente délibération,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de ce changement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

DIVERS ET COMMUNICATION**6.1. Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me VERNET, notaire à EPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 3 n°C/55, H/55 et 67/55 de 4,92 ares, sis Quartier Central, appartenant à M. et Mme SINOT.
- DIA reçue par Me VERNET, notaire à EPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 3 n°63/55, A/55, B/55, D/55, E/55, F/55 et G/55 de 2,74 ares, sis Quartier Central, appartenant à M. et Mme SINOT.

6.2. Compte rendu des commissions communales

Commissions Forêt : les membres se sont réunis le 14 septembre 2020 avec les locataires de la chasse communale et M. ZIRNHELD, agent ONF, concernant les travaux en forêt et les battues de chasse.

Les membres se sont réunis le 3 octobre 2020 avec M. ZIRNHELD, agent ONF, pour une visite en forêt pour les travaux à réaliser. Une vente de bois de chauffage aura lieu en janvier 2021 pour les frênes abattus et ceux tombés à terre des parcelles 5, 6, 21 et 23. M. le Maire fait également part aux membres des résultats de la dernière vente de bois d'œuvre.

Compte rendu de la réunion à la bibliothèque municipale : Mme Anne DIETRICH, Adjointe au Maire, fait le compte rendu de la réunion avec la bibliothèque. La BDBR livre et récupère les livres un jeudi une fois par mois. L'échange est fait maintenant par les bénévoles directement à la bibliothèque et non plus par la mairie. Une livraison d'environ 300 livres est faite annuellement. Les livres devront être mis en quarantaine pendant 3 jours. Vu la quantité de livres, il est proposé de les stocker à la bibliothèque et de fermer la bibliothèque exceptionnellement. Des travaux sont à réaliser dans le bâtiment : lumière dans le couloir, lumière extérieure et stores à réparer. M. le Maire et M. RIESTER, Adjoint, informent que l'entreprise EWAL STORE a déjà été contactée au sujet des stores et que le nécessaire sera fait. M. le Maire prend note des problèmes d'éclairage et se charge de faire le nécessaire. Il a également été soulevé des problèmes avec les locataires du bâtiment : fermeture de la porte d'entrée, excréments de chat sur les tapis, vélo stocké dans le couloir. M. le Maire se charge de voir les locataires à ce sujet. La responsable aimerait avoir de la mairie la liste des nouveaux arrivants pour pouvoir leur remettre des tracts concernant le catalogue en ligne de la bibliothèque. La secrétaire propose de donner les informations pour la bibliothèque lors de l'inscription des nouveaux arrivants à la Mairie.

6.3. Demandes de subvention

La Commune a réceptionné les demandes de subvention suivantes :

- l'Association Régionale « L'aide aux handicapés moteurs »,
- Les restaurants du cœur,

Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à ces requêtes.

6.4. Dénomination d'une nouvelle rue

Lors de la séance du 27 août 2020, le conseil municipal avait décidé de reporter le point concernant la dénomination de la partie du Quartier Central perpendiculaire à la rue Binnweg, allant du n°27 au n°31. Le sujet est à nouveau soumis aux membres pour avis. Les membres proposent différentes propositions mais le choix définitif est encore incertain. Après discussions de l'assemblée, il est décidé de proposer aux administrés de la Commune de participer au choix du nom en proposant un sondage. L'information sera diffusée sur le site Internet, les panneaux d'affichage ainsi que sur la page Facebook de la Commune. Les propositions reçues seront soumises lors du prochain conseil.

6.5. Manifestations communales

Vu la situation sanitaire actuelle due à la COVID-19, les manifestations communales prévues fin d'année 2020 ne pourront être maintenues.

Les associations locales ont également annulé leur manifestation. M. le Maire informe que la Société d'Aviculture de Stotzheim et environs n'organisera pas l'exposition avicole. L'Association Project'III a également annulé le Repair'Café.

La cérémonie du 11 novembre sera la 1^{ère} manifestation communale concernée. M. le Maire a pris contact avec M. VOLLMER, Maire d'Ortenberg, qui lui a fait part de sa réticence et celle des élus concernant leur participation à la manifestation. Les membres du conseil se réuniront comme chaque année pour le dépôt de la gerbe mais le vin d'honneur n'aura pas lieu et l'UMS et les Sapeurs-pompiers ne seront pas sollicités. Aucune invitation ne sera donc transmise comme les années précédentes. Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, informe l'assemblée que la Paroisse a cependant prévu une messe et les chants des enfants. M. le Maire va prendre contact avec la Présidente à ce sujet pour l'organisation.

M. le Maire informe les membres que, lors des anniversaires des 90 ans, les Adjointes ne l'accompagnent plus comme auparavant. M. le Maire va déposer le cadeau de la Commune et souhaiter les vœux de la Commune mais sans pénétrer dans l'habitation pour éviter tout risque. M. Norbert RIESTER, Adjoint, propose d'offrir un présent aux personnes à partir de leur 85^{ème} anniversaire, suite au soulèvement de la question de Mme Valérie HIRTZ, membre du conseil à ce sujet. Le sujet sera rediscuté en Commission Vie Locale.

La fête de Noël n'aura donc pas lieu cette année. La Commission Vie Locale est chargée de choisir le cadeau qui sera offert à chaque administré concerné. Les membres contacteront différents commerces locaux pour les cadeaux. Les cadeaux seront distribués aux alentours du 10 décembre 2020 par les membres du conseil.

M. le Maire informe de la proposition reçue pour la fourniture de sapins de Noël. La proposition ne sera pas retenue, la Commune commandera, comme les années précédentes, les sapins à M. D'ANDLAU.

M. le Maire informe également être défavorable à l'organisation des vœux du Maire en janvier 2021.

Mme Anne DIETRICH, Adjointe au Maire, propose de réaliser un bulletin municipal spécial en fin d'année, identique au diaporama diffusé lors de la fête de Noël et la cérémonie des vœux.

6.6. Saint-Nicolas aux écoles

M. le Maire donne lecture au Conseil du courriel reçu de Mme LIST, parent d'élève, pour le Saint-Nicolas des enfants. Une maman d'élève a confectionné un costume pour que le St Nicolas puisse à nouveau passer à l'école maternelle. Elle demande si un membre du Conseil serait volontaire. Il est proposé de contacter M. HELBLING à ce sujet vu qu'il se rend à l'école en décembre en tant que Père Noël. M. le Maire se charge de le contacter à ce sujet.

6.7. Demande de transfert de bail

M. le Maire fait part au Conseil du courrier reçu de M. KELLER, de l'Association Amis des Toutous, qui sollicite le transfert de bail de la parcelle louée par la Commune, section 49 n°284, de 3,90 ares sur le ban de Zellwiller. Cette parcelle est actuellement en location à M. FRITSCH Jean, domicilié à Zellwiller. Sans résiliation de sa part, la parcelle ne pourra pas être reproposée à la location. M. le Maire se charge de prendre contact avec M. FRITSCH à ce sujet. Ce point sera présenté lors du prochain conseil.

6.8. Demande de mise en place de panneau indicatif

M. le Maire donne lecture au Conseil du courriel reçu de Mme HERRBRECH qui demande la mise en place d'un panneau directionnel pour le salon de coiffure O ptit Ciso de Stotz.

Une enquête avait été transmise aux différents commerces en 2014. Il est proposé de refaire le point car certaines entreprises n'existent plus. Les panneaux seraient donc à enlever. Une nouvelle enquête devra être diligentée pour effectuer une commande groupée. La Commune refacturera ensuite les panneaux aux commerces concernés.

6.9. Rapport d'activités 2019 de la Communauté des Communes du Pays de Barr et compilation des comptes administratifs de l'exercice 2019

M. le Maire présente aux membres du Conseil le Rapport d'activités 2019 de la Communauté des Communes du Pays de Barr ainsi que la compilation des comptes administratifs 2019 en la forme simplifiée. Le Conseil municipal prend acte sans observations du Rapport annuel pour l'exercice 2019 présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Barr, ainsi que la compilation des comptes administratifs 2019 en la forme simplifiée et charge M. le Maire de communiquer la présente délibération à l'EPCI.

6.10. Compte rendu d'activités 2019 Gaz de Barr

M. le Maire présente aux membres du Conseil le compte rendu d'activités 2019 du Gaz de Barr. Le compte rendu pourra être consulté par les administrés pendant les heures d'ouverture au public. Une publication informera de la mise à disposition. Le Conseil prend acte.

6.11. Opposition au transfert de pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté des Communes du Pays de Barr en matière de circulation et stationnement

M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier reçu de la Communauté des Communes du Pays de Barr concernant le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au Président des EPCI. La Communauté des Communes du Pays de Barr a demandé à la Commune de prendre un arrêté

portant opposition à ce transfert des pouvoirs de police spéciale, notamment pour la circulation et le stationnement et les délivrances d'autorisations. L'arrêté a été pris par le Maire le 2 octobre 2020.

6.12. Fermeture de la trésorerie de Barr

M. le Maire donne lecture au Conseil du courriel de Mme Dominique CHRISTMANN, Percepteur de la Trésorerie de Barr, qui rappelle que l'activité de la trésorerie de Barr sera transférée au service de gestion comptable de Sélestat à compter du 1^{er} janvier 2021 et précise les dates des tâches de fin d'exercice.

6.13. Aide à la replantation des peuplements

M. le Maire informe les membres de la mise en place d'un crédit financier pour aider à la replantation des peuplements touchés par les crises sanitaires dans le cadre du plan de relance par le Département du Bas-Rhin. La Commission Forêt se réunira à ce sujet.

6.14. Don d'une machine d'ornement

M. le Maire donne lecture aux membres du courriel reçu de M. Schaeffer, administré de la Commune, qui propose d'offrir à la Commune une machine d'ornement. Il est proposé de prendre contact avec M. Bessot, Président de Moissons et Métiers d'Antan à ce sujet. M. le Maire se charge de faire le nécessaire.

Divers :

- M. le Maire fait le compte rendu de la réunion de pré rentrée qui a eu lieu avec les enseignantes, les ATSEM et Mme Dominique LEHMANN, membre du conseil, responsable de la Commission Jeunesse. Une solution pour le personnel du RASAIID qui intervient à l'école est demandée. Actuellement ce personnel occupe la salle de l'école maternelle qui est utilisée par les ATSEM pour la préparation des travaux pour l'école. Il est proposé d'aménager l'étage de l'école élémentaire pour la création d'une salle supplémentaire afin qu'une pièce puisse être mise à disposition pour que celle du rez-de-chaussée puisse restée à disposition des ATSEM.
- M. le Maire fait le compte rendu de la manifestation franco-allemande, organisée par l'ACMECS et la Paroisse, le 6 septembre dernier au terrain de jeux et de pétanque, en raison du 55ème anniversaire du Jumelage entre Ortenberg et Stotzheim.
- M. le Maire informe les membres que le tilleul situé dans la cour de l'école maternelle, est tombé le week-end du 3 octobre. L'arbre semblait en bonne santé mais les racines étaient mortes. Fort heureusement, l'évènement a eu lieu hors horaires scolaires. Aucun dommage physique ou matériel n'a été causé. Un nouvel arbre sera replanté. L'entreprise Ledermann sera consultée pour le choix de l'essence. M. Raphaël EDEL, alerte sur la replantation pour que la situation ne se reproduise pas. Les racines devront pouvoir respirer et ne pas être entourées par du béton.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint au Maire, fait part aux membres que la replantation des arbres coupés début d'année sera programmée prochainement. L'entreprise Ledermann a été missionnée.
- M. le Maire informe les membres qu'une subvention du Conseil Unique d'Alsace sera possible pour les travaux de voirie, notamment pour le pont au Bas-Village. Cependant, il rappelle qu'il sera nécessaire de déposer un dossier de déclaration de travaux en rivière pour la rénovation du pont, dont l'instruction est de 6 mois.
- M. le Maire présente informe les membres de la demande reçue d'administrés concernant l'accès extérieur à l'église au niveau des marches. La mise en place d'une rampe supplémentaire est demandée pour que les personnes à mobilité réduite puissent prendre un appui supplémentaire pour la montée des marches. M. le Maire propose de se renseigner à ce sujet pour connaître les normes pour la mise en place de rampe.

- M. le Maire informe les membres qu'un coffret électrique a été endommagé par la famille RIEFFEL, rue des Tilleuls, lors des travaux d'évacuation de terre pour la construction d'un abri de jardin. Un constat sera établi avec ENEDIS et la famille pour ce dommage.
- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, demande la possibilité d'aménager le chemin situé entre les propriétés du Quartier Central et le bord de la rivière. Le chemin étant utilisé quotidiennement par plusieurs familles, l'aménagement permettrait de rendre le passage propre en tout temps. M. le Maire informe qu'une délimitation par des pavés, dans le prolongement de ce qui est déjà en place, pourrait être exécuté en régie communale par les agents techniques. M. Raphaël EDEL, membre du conseil, propose de remplacer les gravillons par du béton recyclé. M. Jean-Michel CROMER, membre du Conseil, demande si une finition ne serait pas alors à rajouter. Il est proposé de consulter une entreprise à ce sujet pour avoir des propositions pour l'aménagement du chemin.
- M. le Maire présente aux membres les photographies des fenêtres du rez-de-chaussée du logement communal, sis 8 Quartier Central. Le locataire a informé d'un problème d'étanchéité. La menuiserie Jehl sera contactée à ce sujet.
- M. le Maire informe les membres que le panneau d'affichage situé Impasse des Jardins, sur la maison de Mme STRUB, est à remplacer. La réparation sera effectuée en régie communale. M. le Maire demande l'avis des membres quant à la situation actuelle du panneau. Plusieurs propositions sont émises pour déplacer le panneau et ainsi éviter qu'il soit accroché sur une propriété privée. Vu les différents avis émis, il est décidé que le sujet serait soumis à la prochaine Commission Vie Locale.
- Mme Valérie HIRTZ, membre du conseil, fait part aux membres des problèmes de circulation au croisement de la rue Binnweg et du Quartier Central. Deux poids-lourds stationnent, gênant la circulation sur le tronçon de cette rue. M. le Maire se charge de se renseigner car aucune autorisation n'a été délivrée par la Commune pour autoriser le stationnement de ces deux poids-lourds.
- M. Joseph EHRHART, membre du Conseil, fait part du problème de stationnement qui ne cesse d'augmenter, au Haut-Village, devant la propriété sise 32 Haut-Village. Malgré la présence de stationnement dans la propriété, la plupart de voitures des locataires et propriétaires stationnent sur la voie publique, gênant la circulation dans la rue. Un courrier sera transmis au propriétaire pour lui demander de faire le nécessaire pour faire respecter le stationnement existant.
- Mme Joanne ALBRECHT, membre du Conseil, soulève le problème des divisions parcellaires avec bâtis existants qui n'imposent pas, comme le PLU-I à la construction neuve, un minimum de places de stationnement. Ce point serait à discuter avec la Communauté des Communes du Pays de Barr pour savoir si le PLU-I pourrait être modifié pour insérer une règle concernant le stationnement pour les divisions parcellaires avec du bâti.
- Mme Caroline BAUMERT, membre du Conseil, soulève la question de la non-verbalisation du stationnement sur bande jaune. M. le Maire informe qu'il prendra contact avec la gendarmerie à ce sujet.
D'autres membres du conseil réagissent au problème de stationnement dans le village. Une étude devra être menée par le Conseil municipal à ce sujet. M. le Maire se propose de prendre contact avec le Conseil Départemental pour organiser une réunion.
- M. le Maire informe les membres de la demande de stage reçue de Mme SANCHEZ, dans le cadre de sa formation au CNED au grade d'ATSEM. Le stage durerait 5 semaines au total. Mme Joanne ALBRECHT, membre du conseil et ancien employeur de Mme SANCHEZ, précise que ce stage est non rémunéré et souligne que Mme SANCHEZ a beaucoup participé aux activités des écoles en proposant notamment des cours d'espagnol aux enfants et en s'investissant dans les activités de l'école. De plus, Mme SANCHEZ a aidé les agents et les enseignantes en fin d'année scolaire 2019/2020 suite à la réouverture des écoles. La convention de stage sera établie avec la Commune car l'éducation nationale ne peut plus prendre en charge des stagiaires vu le contexte sanitaire. M. le Maire signera donc la convention et la compagnie d'assurance de la Commune sera informée de la présence de la stagiaire. Le conseil donne son accord.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du conseil, informe les membres que le responsable du périscolaire lui a fait part des observations des responsables du Service Enfance Jeunesse de la Communauté des Communes du Pays de Barr concernant les locaux. M. le Maire dit qu'il n'a pas été prévenu de ce retour. Il a cependant pris contact avec Mme DELAPLACE, Cheffe de Service Enfance Jeunesse de la Communauté des Communes du Pays de Barr, pour discuter de la modification de la

convention pour la mise à disposition des vélos, le ménage et l'utilisation des consommables utilisés dans les WC extérieurs.

- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, fait part de la présence d'un trou suite à l'enlèvement d'un arbre au Haut-Village et demande si celui-ci pourrait être comblé ou si un nouvel arbre pourrait être mis en place. De plus, elle demande si une vérification pourrait être faite du muret longeant la rivière qui semble en mauvais état. Le Maire se charge de faire le nécessaire pour le muret. Un nouvel arbre sera planté, prévu avec les autres arbres à replanter dans le village.
- M. le Maire informe les membres que M. STAERCK ne fait plus partie du Syndicat Mixte ; il a intégré le SDEA. Il a été remplacé par M. CUNTZMANN qui est intervenu avec une classe de BTS, sur la Commune, le 25 septembre dernier. M. le Maire a présenté le village et la rivière.
- M. le Maire présente aux membres l'arrêté préfectoral portant enregistrement de l'installation de la société Biométhane du Piémont SAS sur la Commune de Zellwiller. Le conseil prend acte.
- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, fait part du danger de circulation des voitures venant de Zellwiller et demande si la mise en place d'un stop pourrait être possible. M. le Maire explique que la route Romaine est une route départementale et que par conséquent la décision revient au Département et non à la Commune. Le problème de circulation sera également soulevé lors de la réunion que M. le Maire souhaite organiser avec le Conseil Départemental concernant le stationnement.
- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, demande si un thermomètre a été acheté par la Commune pour les écoles. M. le Maire informe que chaque classe a été dotée d'un thermomètre frontal sans contact acheté par la Commune à la reprise des écoles en mai.
- M. Benoît SPITZ, membre du Conseil, informe que le volet de la propriété à vendre, qui appartient à M. JOLIVALT est sur le point de tomber. M. le Maire informe que le propriétaire est décédé. Mme KUNEGEL, son ancienne conjointe, est propriétaire de la maison au Haut-Village et se charge à présent de la vente de la maison.
- Certains membres du conseil demandent pourquoi les travaux de la propriété sise 12 Quartier Central, appartenant à M. AKGUL ont été stoppés. M. Norbert RIESTER, Adjoint, informe les membres, avoir été sur place et avoir été informé par le propriétaire qu'un litige avec l'entreprise ayant effectué les travaux de charpente est en cours. Les travaux ont donc été interrompus.

La séance est levée à 22 h 50

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 23 octobre 2020
Extrait certifié conforme,
Le Maire***